

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize octobre,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : mardi 10 octobre 2023

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 20 - Votants : 23

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme ALIX Sigrïd – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BÉREZOVSAYA Anna – M. BLINO Jérôme – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHÉ Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BRÛLÉ Karine – M. DESBOIS Stéphane – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel – Mme PALVADEAU Stéphanie – M. POISSON Yannick – M. POTIER Jérémy

POUVOIRS : Mme BAHOLET Stéphanie (Pouvoir à M. ROZÉ Eric) – M. DESBOIS Stéphane (Pouvoir à Mme DESMOTS Isabelle) – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à M. BUESSLER-MUELA Patrick)

Secrétaire de séance : M. MORICET Xavier

Délibération n°2023D62 : Budget supérette – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster le budget supérette 2023 en section de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement			
Dépenses			
Libellés	Crédits ouverts	DM	Nouveaux crédits
Chapitre 66 - Charges financières	3 000,00 €	300,00 €	3 300,00 €
Chapitre 023- Virement à la section d'investissement	46 016,79 €	9 700,00 €	55 716,79 €

Régularisation
des intérêts
des emprunts

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizlen- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Section de fonctionnement			
Recettes			
Libellés	Crédits ouverts	DM	Nouveaux crédits
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participation	62 016,79 €	10 000,00 €	72 016,79 €
			Régularisation des intérêts et du capital des emprunts

Section d'investissement			
Dépenses			
Libellés	Crédits ouverts	DM	Nouveaux crédits
Chapitre 16 - Remboursement des emprunts	55 000,00 €	9 700,00 €	64 700,00 €
			Régularisation du capital des emprunts

Section d'investissement			
Recettes			
Libellés	Crédits ouverts	DM	Nouveaux crédits
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	46 016,79 €	9 700,00 €	55 716,79 €

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission des finances réunie le 4 octobre 2023, il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 du budget supérette.

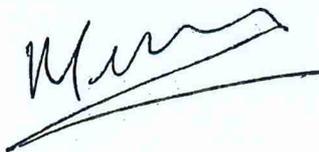
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget supérette
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à ce dossier

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Xavier MORICET



Le Maire,

Guy DAVID



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Blzlen- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.